

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant étudiant

Par **Axialem**, le **21/03/2015** à **22:32**

Bonjour, je suis étudiante. Je réside normalement chez ma mère et mon père lui verse une pension. Ma mère déménage dans 2 mois et je ne la suis pas, car je dois rester dans mon département pour poursuivre et finir mes études. J'ai un contrat étudiant en plus de mes études mais ceci ne permet pas de m'assumer totalement. Cependant, je dois me prendre un logement. Mon père va donc me verser directement la pension. Ma mère est-elle elle aussi dans l'obligation de me verser la pension ? Ou ne me doit-elle aucune aide ?